



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 12 SEPTEMBRE 2013**

**PRESENTS :**

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, Mme Odile KOPP (arrivée à partir du point 2.1)

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT (à partir du point 4.1)

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO (arrivé à partir du point 2.1), M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Guy LASNIER remplacé par Mme Odile KOPP (arrivée à partir du point 2.1), Mme Michèle CORMERY, M. Jean-Michel SINTES, M. Marc BRYNHOLE, M. Laurent MULOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Michel POUGET remplacé par Mme Monique GUYOT (arrivée à partir du point 4.1), Mme Monique BOUET.

**Secrétaire de séance** : M. Philippe FROMENT

Le Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Communautaire du 24 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

**1 – DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES**

**1.1. Autorisation de recrutement en accroissement temporaire d'activité et modification du tableau des effectifs pour les surveillants du Collège**

**Vote favorable à l'unanimité** pour créer deux postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et autoriser Monsieur le Président à recruter des contractuels en accroissement temporaire d'activité, dans l'attente des recrutements à intervenir, pour une durée de deux mois au maximum.

**2– FINANCES et MARCHES PUBLICS**

Arrivées de M. Eric LEMBO et de Mme Odile KOPP, remplaçante de M. Guy LASNIER.

**2.1 Fixation de la base servant au calcul du montant minimal de la cotisation foncière des entreprises**

**Vote favorable à l'unanimité et une abstention (M. Pierre HENRY)** pour :

Fixer la base intercommunale pour l'établissement de la cotisation minimum de CFE à :

- Tranche A : 1 494 € pour les redevables dont le chiffre d'affaires ou le montant des recettes HT est inférieur à 100 000 €.
- Tranche B : 2 348 € pour les redevables dont le chiffre d'affaires ou le montant des recettes HT est compris entre 100 000 € et 250 000 €.
- Tranche C : 3 219 € pour les redevables dont le chiffre d'affaires ou le montant des recettes HT est supérieur à 250 000 €.

Cette base sera réduite de 50%, sur l'ensemble des tranches, pour les assujettis exerçant leur activité à temps partiel ou pendant moins de neuf mois de l'année.

La base de la tranche A sera réduite de 20% pour les assujettis dont le chiffre d'affaires ou le montant des recettes HT est inférieur à 10.000 €.

### 3 – AMENAGEMENT du TERRITOIRE et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### **3.1. Convention de servitude avec ERDF sur la parcelle AV 74 pour l'alimentation HTA de l'entreprise Sologne Biogaz**

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de servitudes avec ERDF sur la parcelle AV 74 pour l'alimentation HTA de l'entreprise Sologne Biogaz.

#### **3.2. Zone d'Activités de Mérignan – Cession d'un terrain à Monsieur et Madame VILLETTE exploitants de l'entreprise 3 MDV**

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à :

**Vendre** à Monsieur et Madame Villette, trois parcelles de terrain cadastrées BN 74, BN 704 et BN 699 partie A pour un ensemble foncier d'environ 4 052 m<sup>2</sup> au prix de 12 € le m<sup>2</sup>, conformément à la demande faite en date du 11 juillet 2013 à France Domaine et pour laquelle ce service ne s'est pas prononcé.

**Octroyer** une option d'achat, d'une durée de 2 ans à compter de la signature de l'acte de vente définitif, sur la parcelle BN 699 partie B d'une superficie d'environ 3 912 m<sup>2</sup>, au prix de 12 € le m<sup>2</sup>.

**Autoriser** Monsieur et Madame Villette à construire sur bien d'autrui et donc à effectuer les démarches administratives concernant la construction sur ces parcelles,

**Autoriser** son Président à signer l'acte à intervenir,

**Confier** la rédaction de l'acte à l'étude notariale Fertésienne, les frais étant supportés par l'acquéreur,

**Préciser** que la Communauté de Communes réalisera une extension des réseaux Chemin de Mérignan ainsi qu'un renforcement de la voirie afin de permettre la réalisation de constructions industrielles sur les parcelles concernées.

### 4– ENVIRONNEMENT et CADRE de VIE

Arrivée de Mme Monique GUYOT, remplaçante de Mr Michel POUGET.

#### **4.1 Adoption du rapport d'activité 2013 du SMIRTOM de Beaugency**

L'ensemble des délégués ont pris acte du rapport d'activité 2013 du SMIRTOM de Beaugency.

#### **4.2 Convention de mise à disposition du BAF aux Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin et à la Mairie de Jouy-le-Potier pour la pratique scolaire de natation pour l'exercice 2013/2014.**

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du BAF avec les Communes du Canton de La Ferté Saint Aubin et la commune de Jouy-le-Potier.

#### **4.3 Convention de mise à disposition des équipements aquatiques au personnel communal ou saisonnier pour la délivrance de cours individuels de natation pour l'année scolaire 2013/2014.**

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention pour l'année scolaire 2013 / 2014.

#### **4.4 Conventions d'utilisation du B.A.F. entre la Communauté de Communes et l'ensemble des associations fertésiennes et établissements publics utilisant le B.A.F.**

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

La Ferté Saint-Aubin, le 13 septembre 2013

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

